

Pollution agricole de l'eau par les pesticides : Quels en sont les coûts ?



Environ 96% des produits phytosanitaires sont utilisés par l'agriculture. Ils se retrouvent sous la forme de résidus dans tous les compartiments de notre vie : alimentation, eau naturelle (surface et souterraine), eau de consommation, air (dans les [écoles](#) et les [logements](#) - Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur) et sol.

Selon le rapport édité en novembre 2015 sur les mesures de qualité des eaux réalisées en 2013 ([rapport du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie](#)), il ressort que 92% des points surveillés en France présentaient des traces de pesticide. En conclusion, la quasi-totalité de nos ressources en eau sont polluées par les pesticides !

Etant donné que l'eau que nous consommons au robinet provient des ressources en eau naturelle, il est nécessaire de traiter les eaux pour qu'elles soient conformes à la réglementation. Cette réglementation impose des teneurs inférieures à 0,1 µg/L pour chaque pesticide (0,03 µg/L pour 4 pesticides) et une teneur inférieure à 0,5 µg/L pour la somme de tous les pesticides ([Normes de qualité des eaux de consommation](#)).

Quel est le coût financier pour les collectivités et les consommateurs de ce traitement ? C'est l'objet du rapport intitulé « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau publié en 2011 ([rapport du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie](#)).

Dans ce rapport, on apprend que pour être conforme aux normes de qualité des eaux de consommation, certains producteurs d'eau potable mélangent des eaux contaminées avec des eaux « propres ». Les auteurs soulignent que cette pratique « pose de vraies questions éthiques » et à « tendance à se généraliser ». En 2011, cette pratique de dilution de la pollution concernant environ 15% des eaux potables avec un surcoût d'exploitation estimé entre 0,02 et 0,04 €/m³, soit une facture annuelle comprise entre 20 et 40 Millions €.

Environ 45% de l'eau prélevée est traitée pour produire l'eau destinée à la consommation humaine. Pour les opérateurs privés, le surcoût de ce traitement est estimé entre 0,06 et 0,11 €/m³ et de 0,2 €/m³ pour les opérateurs publics, soit un coût annuel compris entre 260 et 360 Millions €.

Le coût estimé pour éliminer 1 kg de pesticide est compris entre 60 000 et 200 000 € ! Sachant que l'on en utilise environ 110 000 tonnes par an (données de 2001) dont 100 000 tonnes pour usage agricole ? le résultat des calculs donne le vertige.

Si l'on souhaite s'attaquer à la dépollution de l'ensemble du stock d'eau souterraine, il faudrait envisager une dépense comprise entre 32 et 105 Milliards €. Le cas des nitrates est plus parlant avec un coût de dépollution compris entre 490 et 742 Milliards €.

La question reste ouverte : Doit-on continuer à subventionner une agriculture qui utilise des pesticides ? En effet, les surcoûts pour le traitement de l'eau sont très importants et l'on ne mesure pas encore aujourd'hui les impacts sanitaires de cette exposition chronique de la population française : cancers, baisse de la fertilité, perturbation hormonale, puberté précoce, diabète, obésité ?

Mots clés : pesticides, pollution de l'eau, traitement de l'eau potable, eau potable, eau de consommation, coût financier, santé humaine